

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Sexe : M / F
 Adresse : Code postal :
 Ville :
 Tel : Mail :
 Club : Fédération :
 N° licence : Tel urgence :

D+	Non licencié FFCT	Non licencié -18ans	Licencié FFCT	-18ans FFCT
VTT15Km 30Km D+500M	<input type="checkbox"/> 5€	<input type="checkbox"/> 0€	<input type="checkbox"/> 3€	<input type="checkbox"/> gratuit
45Km D+800	<input type="checkbox"/> 5€	<input type="checkbox"/> 0€	<input type="checkbox"/> 3€	<input type="checkbox"/> gratuit
Marche	<input type="checkbox"/> 2€	<input type="checkbox"/> 0€	<input type="checkbox"/> 0€	<input type="checkbox"/> gratuit

Une plaque vtt personnalisée pour les pré inscrits

PERSONNALISATION: _ _ _ _ _

Inscription par courrier à envoyer avant le 20 mars à
 Mr THOMAS FABRICE 405 RUE MARIE LAMBERT 27310 BOURG ACHARD
 Merci de joindre le bulletin rempli avec le cheque du règlement libellé à l'ordre du CCR
L'inscription ne sera pas validée sans le règlement et le bulletin

Je soussigné _____ MINEURS (-18ans) _____
 autorise mon fils, ma fille.....à participer à
 la randonnée « La Boue'roger » le 27/03/2016 et reconnais avoir pris connaissance du règlement

REGLEMENT

- Art.1: Le port du casque rigide est fortement recommandé sur toute la durée de la randonnée.
- Art.2: Tous les participants doivent respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.
- Art.3: La responsabilité personnelle le des participants est engagée en cas d'accident.
- Art.4: Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse, vol, perte ou incident perturbant la randonnée.
- Art.5: Chaque participant doit respecter la nature ainsi que les autres randonneurs ou promeneurs.
- Art.6: Seuls sont admis les vtt et tandem en parfait état de sécurité.
- Art.7: La randonnée est ouverte à tous. Les mineurs (-18ans) devront obligatoirement fournir l'autorisation parentale ci-dessus
- Art.8: Chaque participant s'engage a avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès de son assureur
- Art.9: Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant l'heure et le passage des ouvreurs éventuels.
- Art.10: L'organisation se réserve le droit, de mettre une barrière horaire, de modifier les parcours ou d'annuler la manifestation (en cas d'intempérie par exemple).

J'accepte le règlement et décharge les organisateurs de tout incident ou accident pendant la randonnée

Signature :

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Sexe : M / F
 Adresse : Code postal :
 Ville :
 Tel : Mail :
 Club : Fédération :
 N° licence : Tel urgence :

D+	Non licencié FFCT	Non licencié -18ans	Licencié FFCT	-18ans FFCT
VTT15KM ou 30KM D+ 500	<input type="checkbox"/> 5€	<input type="checkbox"/> 0€	<input type="checkbox"/> 3€	<input type="checkbox"/> gratuit
45 Km D+900M	<input type="checkbox"/> 5€	<input type="checkbox"/> 0€	<input type="checkbox"/> 3€	<input type="checkbox"/> gratuit
Marche	<input type="checkbox"/> 2€	<input type="checkbox"/> 0€	<input type="checkbox"/> 0€	<input type="checkbox"/> gratuit

Une plaque vtt personnalisée pour les pré inscrits

PERSONNALISATION: _ _ _ _ _

Inscription par courrier à envoyer avant le 20 mars à
 Mr THOMAS FABRICE 405 RUE MARIE LAMBERT 27310 BOURG ACHARD
 Merci de joindre le bulletin rempli avec le chèque du règlement libellé à l'ordre du CCR
L'inscription ne sera pas validée sans le règlement et le bulletin

Je soussigné _____ MINEURS (-18ans) _____
 autorise mon fils, ma fille.....à participer à
 la randonnée « La Boue'roger » le 27/03/2016 et reconnais avoir pris connaissance du règlement

REGLEMENT

- Art.1: Le port du casque rigide est fortement recommandé sur toute la durée de la randonnée.
- Art.2: Tous les participants doivent respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.
- Art.3: La responsabilité personnelle des participants est engagée en cas d'accident.
- Art.4: Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse, vol, perte ou incident perturbant la randonnée.
- Art.5: Chaque participant doit respecter la nature ainsi que les autres randonneurs ou promeneurs.
- Art.6: Seuls sont admis les vtt et tandem en parfait état de sécurité.
- Art.7: La randonnée est ouverte à tous. Les mineurs (-18ans) devront obligatoirement fournir l'autorisation parentale ci-dessus
- Art.8: Chaque participant s'engage à avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès de son assureur
- Art.9: Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant l'heure et le passage des ouvreurs éventuels.
- Art.10: L'organisation se réserve le droit, de mettre une barrière horaire, de modifier les parcours ou d'annuler la manifestation (en cas d'intempérie par exemple).

J'accepte le règlement et décharge les organisateurs de tout incident ou accident pendant la randonnée

Signature :